

du 1^{er} AVRIL au 31 OCTOBRE 2018



CHAUDIÈRE *fioul* à condensation
HPE (Haute Performance Energétique)
DAIKIN

- Un design moderne et dimensions compactes
- Régulation digitale avec pilotage à distance via smartphone et tablette
- Corps de chauffe en inox
- Brûleur fioul modulant, silencieux et respectueux de l'environnement
- Pré-équipée pour une combinaison facile avec du solaire

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

(Installé avec une régulation classe IV minimum)

- A2 F 18H (7,5 – 18 kW)
- A2 F 24H (10 – 24 kW)
- A2 F 32H (13 – 32 kW)



*grâce à la fonction ISM en option



Modulation
1:64*



A

jusqu'à **900 € TTC***
de remboursés sur
votre chaudière fioul HPE

+ **30%** d'économies
d'énergie
(source ADEME)
TVA** à **5,5%**

* Pour en savoir plus : www.ecoprimesaidee.fr
** Modalités sur impots.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DE
VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur www.ecoprimesaidee.fr

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources	"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources ⁽¹⁾
Prime AIDEE	350 € TTC	700 € TTC
Prime Fabricant	200 € TTC	200 € TTC
TOTAL ⁽²⁾	550 € TTC ⁽²⁾	900 € TTC ⁽²⁾

1- Les "EcoPrimes Super Bonus" sont réservées aux ménages considérés en situation de « Grande précarité énergétique » au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie – Modalités et plafonds de ressources sur www.ecoprimesaidee.fr
2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION « EcoPrimes Chaudières fioul HPE »

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Economies d'Energie et du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, Aïdee et les fabricants de chaudières fioul HPE participants s'associent pour offrir une aide financière dite « EcoPrimes » SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire Aïdee. SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite « EcoPrimes Super Bonus » est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE, dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire Aïdee.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudière fioul HPE, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir ecoprimesaidee.fr).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération www.ecoprimesaidee.fr ou www.aïdee.fr ou communiquez gratuitement sur demande écrite à : Aïdee « Opération EcoPrimes AIDEE », 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aïdee@aïdee.fr